



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION LA
FOURMILIERE
DU 14 JUN 2017**

Sont présents/tes :

Comité : Alexandra Martin-Gante, Chantal Dayer Rytz

Personnel de la Fourmilière : Cécile Bra, Aline Hänggeli

Comptable : Chantal Dayer Rytz

Parents : Mme Samantha Herrmann, Mme Abbassi, M. Aeberhard, Mme Facchinetti, Mme Zahnd, M. et Mme Tagnon-Wouters, Mme Pont, Mme Rezso, Mme Boukli, Mme Henneberger, Mme Milicevic, Mme Schoeb, Mme Kubska, Mme Gasser, M. Keller

Excusés : M. Riva, Mme Matthey de L'Etang

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2. Rapport de la Présidente

La Présidente, Mme Alexandra Martin-Gante, remercie les parents d'être venus en soulignant l'importance de leur implication dans l'Association. Elle précise que l'UAPE La Fourmilière est gérée par cette dernière et non par l'AJEMA, ce qui implique l'importance de son existence.

Mme Morerod, municipale, est excusée. Les éventuelles questions au sujet de la nouvelle UAPE seront traitées à la fin de la séance et des plans mis à disposition des parents.

3. Nomination des vérificateurs/trices aux comptes

La présidente remercie toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de se proposer et précise que les candidatures ont été retenues par ordre d'arrivée. Sont nommées par l'assemblée Mmes Ilona Rezso et Sophie Abbassi pour un an. M. Julien Tagnon est nommé comme suppléant pour un an également.

4. Election du Comité

La présidente remercie toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de se proposer et précise que les candidatures ont été retenues par ordre d'arrivée. Mme Emilie Wouters est élue vice-présidente et Mme Myriam Boukli membre pour un an.

La présidente et la caissière-comptable, Mme Chantal Dayer Rytz, sont réélues pour une année.

5. Présentation des statuts de l'Association

Mme Cécile Bra présente les nouveaux statuts en mentionnant les modifications apportées aux différents articles par rapport aux statuts précédents.

6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association

Les nouveaux statuts sont approuvés.

7. Divers

Mme Rezzo demande si les parents peuvent rester membres de l'Association après que leur(s) enfant (s) ait (aient) cessé de fréquenter la Fourmilière. Mme Dayer Rytz répond que ce droit s'éteint en même temps que le contrat de fréquentation.

Il est répondu à Mme Schoeb que les membres actifs correspondent au nombre de familles (63) inscrites.

La même réponse est donnée à Mme Herrmann.

Mme Schoeb explique également qu'elle n'a pas très bien pris le courrier qui a été envoyé aux parents suite à l'assemblée générale du 24 avril 2017. Mme Martin-Gante entend et comprend son point de vue et explique le pourquoi de ce courrier.

Mme Herrmann, présente lors de l'AG du 26 avril dernier, prend également la parole pour expliquer pourquoi ce courrier a été écrit.

Il ressort globalement qu'il est nécessaire pour La Fourmilière et son Comité de faire un effort au niveau de la communication quant à l'importance de la présence des parents aux assemblées générales et pour les parents de lire les courriers qui leurs sont envoyés et de consulter les documents mis en ligne sur le site de l'UAPE.

M. Aeberhard s'étonne du déroulement de la séance et reprend plusieurs points qui lui posent problème (entre autres : courrier post AG, élection des membres du comité, des vérificateurs aux comptes).

Mmes Martin-Gante et Bra lui répondent afin de dissiper tout malentendu.

Retour sur la future UAPE et l'annulation du centre aéré de juillet 2017. Mme Bra fait part aux parents que la Municipalité nous a expressément demandé de ne pas faire de centre aéré en juillet pour des raisons de sécurité (début des travaux 15 juin 2017). Mme Bra spécifie également que si les parents avaient été présents lors de l'assemblée générale du 26 avril dernier, il aurait été plus facile de « faire pression » pour que le centre aéré soit maintenu (besoin réel des parents) et des solutions de remplacement trouvées.

Mme Gasser demande que les vérificateurs/trices aux comptes et les nouveaux membres du Comité se présentent ; ceci pour également répondre à une des remarques de M. Aeberhard.

Mme Martin-Gante remercie à nouveau les parents pour leur présence et les invite à ne pas hésiter à faire part de leurs questions, doutes, remarques.

8. Clôture et verre de l'amitié

La séance est levée à 20h35.

Fait à Lonay le 15 juin 2017